



Syndicat UNSA Hôpitaux Civils de Colmar



Juin 2026

POUR AFFICHAGE

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES AGENTS QUI SOUHAITERAIENT PARTIR A LA RETRAITE EN 2027

Si vous envisagez de partir à la retraite **en janvier 2027** et que vous avez prévu de cumuler votre retraite **avec une activité professionnelle**, de nouvelles règles s'appliqueront.

CE QUI CHANGE

Si vous partez à la retraite **avant 64 ans**, les revenus que vous gagnerez avec votre activité professionnelle seront **intégralement déduits** du montant de votre retraite.

Entre **64 et 67 ans**, une partie de vos revenus pourra être déduite de votre retraite : **50 % des revenus dépassant 7 000 €** seront retirés du montant de votre pension.

À partir de **67 ans**, c'est l'intégralité des revenus qui pourra être cumulée avec la retraite.

COMMENT EVITER CES NOUVELLES REGLES ?

Pour ne pas être concerné par ce nouveau dispositif, il est essentiel de faire valoir vos droits à la retraite **encore en 2026**.

DEMARCHE A EFFECTUER

Vous devez impérativement informer l'établissement **dès maintenant** et au plus tard **le 1er juillet 2026** pour un départ à la retraite au 1er décembre 2026.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.



Syndicat **UNS@**



Hôpitaux Civils de Colmar – 39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex - Bâtiment 30 (1er étage)



2 47 68 – 2 51 30



unsahcc68@gmail.com



UNSA HCC



<https://unsa-hcc.fr>